



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
VILLE ÉMANCIPATRICE**

Direction Avignon Musées
Musée du Petit Palais

Nos références : FLD/IL 25-029

Affaire suivie par : Fiona LÜDDECKE

Cheffe d'Établissement

☎ 04 90 86 74 65

@ fiona.luddecke@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 alinéa 9 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020, alinéa 9, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Madame Le Maire,

Vu le budget de la Commune,

Vu la note ci-annexée de la cheffe d'établissement du musée du Petit Palais proposant l'acquisition,

Considérant la proposition par Madame Michelle DUNAN-TARDY DE MONTRAVEL de don manuel sans aucune condition ni charge, si ce n'est l'affectation au musée du Petit Palais, et sans demande de reçu fiscal, d'un panneau peint sur bois représentant la scène de *La Circoncision du Christ*, daté au début du XVI^e siècle et attribué à un peintre de l'école provençale, de nature à enrichir les collections du Musée du Petit Palais,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter ce don, considérant que le panneau est libre de tous droits, de conditions ainsi que de charges.

Article 2 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur Le Trésorier Principal des Finances de la Ville D'AVIGNON seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le **08 OCT. 2025**

Parvenu en Préfecture le 14/10/2025
Publié le 27/10/2025



Le Maire,

Cécile HELLE